

Anne Françoise Chetiv
 Aujourd'hui qu'on a tirés par devant la république française
 à deux heures de l'après midi pardevant moi Jacques François Joseph
 Lefebvre membre du conseil général de la commune de rogers
 et pour recevoir les actes destinés à constater la naissance des
 mariages et le décès des citoyens est comparu en la Sala publique
 de la maison commune Jean Baptiste Eugene obert le bourgeois
 à rogers le quel est fils de Jean Marie Lefebvre âgé
 de cinquante cinq ans et de Marie Claire Joseph Lefebvre âgé
 cinquante ans mariée à Joseph Delaunoy tous deux domiciliés
 à rogers a déclaré à moi Jacques François Joseph Lefebvre
 maire français et huchette son épouse en légitime mariage
 est accouchée hier à deux heures de la nuit d'un enfant femelle
 qu'il m'a présentée et au quel il a donné le prénom de Claire
 Joseph d'après cette déclaration que les citoyens Jean Marie
 Lefebvre et Marie Claire Joseph Lefebvre ont certifié et confirmé
 la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant
 venant me j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués
 le présent acte qui l'écrit et les deux témoins ont signé avec
 moi
 fait en la maison commune jour mois et an qu'indiqués
 Jean Baptiste Eugene obert J. J. Lefebvre officier
 public
 Jean Marie Lefebvre
 Marie Claire Joseph Lefebvre

N.1794.1.4 N.02.NI.15

aujourd'hui quinze jours l'an second de la république française..
à douze heures du midi pardevant moi Jacques François Joseph
Lefebvre membre du conseil général de la commune de Wizernes
élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance les
mariages et le décès des citoyens est comparu en la salle publique
de la maison commune Jean Baptiste Eugène Obert laboureur
à Wizernes lequel assisté de Jean Marie Huchette laboureur
âgé de cinquante cinq ans et de Marie Claire Joseph Leclercq âgée
cinquante ans mariée à Joseph Delannoï tous deux domiciliés
à Wizernes a déclaré à moi Jacques François Joseph Lefebvre que
Marie Françoise Huchette son épouse en légitime mariage
est accouchée hier à onze heures la nuit d'un enfant femelle
qu'il m'a présenté et au quel il a donné le prénom de Alexandrine
Joseph d'après cette déclaration que les citoyens Jean Marie
Huchette et Marie Claire Joseph Leclercq ont certifié conforme à
la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant
dénommé j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués
le présent acte que le père et les deux témoins ont signé avec
moi

fait en la maison commune jour mois et an que dessus

Jean Baptiste Eugène Obert

J : f : j : Lefebvre officier

Jean Marie Huchette

public

Marie Claire Joseph Leclercq